

Trésorier du CSE

NOUVEAUTÉ

PRÉSENTIEL

Objectif de formation

À l'issue de la formation, le participant sera capable d'assurer la gestion des budgets de fonctionnement du CSE et des ASC en respectant les obligations comptables

Programme

Rappel du rôle du trésorier

- Trésorier : une fonction obligatoire
- Les différentes tâches du trésorier
- La responsabilité du trésorier vis-à-vis du CSE et des salariés
- Les mentions spécifiques du règlement intérieur
- La place du trésorier adjoint

La gestion des budgets du CSE

- Rappel : distinction budgets fonctionnement et ASC
- La vérification du calcul des budgets
- Les dépenses à affecter à chaque budget
- La gestion des comptes bancaires du CSE : ouverture, suivi

Les obligations comptables des petits CSE

- Rappel sur les livres comptables obligatoires : les journaux comptables (fonctionnement, ASC et espèces)
- Les documents comptables obligatoires en fin d'année : l'Etat des recettes et des dépenses, l'Etat du patrimoine, le rapport de gestion
- La réalisation du procès-verbal d'approbation des comptes annuels

Utiliser EXCEL pour la comptabilité du CSE

- Automatiser les obligations comptables du CSE sur EXCEL avec des formules de calcul sur plusieurs feuilles
- Créer des feuilles permettant de gérer des listes de participants par évènement
- Protéger ses données sur un Cloud (type Google Drive) et sur une clé USB

Vérifier les règles qui entourent les œuvres sociales

- Les règles URSSAF pour les bons cadeaux, les chèques cultures, les chèques vacances, etc, Le contrôle URSSAF : principes

Infos pratiques

Type de formation

Formation continue

Public cible

Membres du CSE amenés à assurer la trésorerie du CSE et des Actions Sociales et Culturelles

Durée

1 Jour dont 7 Heures en centre

Tarif(s) net de taxe

430 € par stagiaire

Adresse

Quimper - CFTMI/CEL
145 Avenue de Keradennec,
CS 76029,

29330 Quimper

<https://cci-formation-bretagne.fr/finistere>

Les conditions d'admission

Prérequis

Aucun pré-requis

Le parcours de formation

Objectifs pédagogiques

Identifier les missions du trésorier au sein du CSE
Identifier le calcul et les dépenses autorisées en Fonctionnement et AS
Comprendre les nouvelles règles comptables applicables au 1er janvier 2015 pour les petits CS
Réaliser le bilan et le compte de résultat du CSE selon la nouvelle réglementation
Connaître et suivre le respect des plafonds de l'URSSAF
Liés aux avantages attribués aux salariés

Les sessions



Quimper

- 15 mai 2025 - La formation se déroule au Relecq-Kerhuon
- 06 novembre 2025 - La formation se déroule au Relecq-Kerhuon

Date et mise à jour des informations : 10/09/2024

Extrait de la description de la formation. Consultez l'intégralité des informations relatives à cette formation sur notre site internet www.cci-formation-bretagne.fr



Contacts



NATHALIE LE BRUN / PIERRE-YVES LE GALL

formation.quimper@finistere.cci.fr

CFTMI/CEL Quimper - N° SIRET 130 022 932 00326 - N° d'activité 53290897729

145 Avenue de Keradennec, CS 76029, - 29330 Quimper

Tél. : 02 98 98 29 78 - formation.quimper@finistere.cci.fr - <https://cci-formation-bretagne.fr/finistere>



**CCI FORMATION
BRETAGNE**